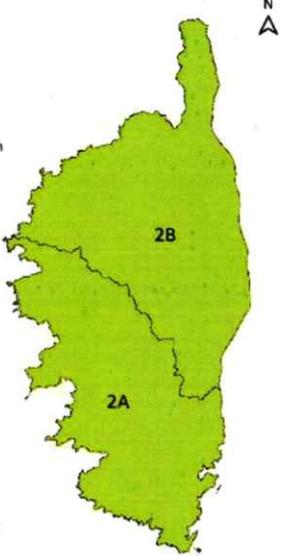
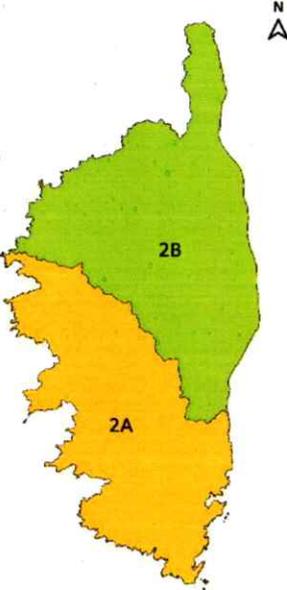
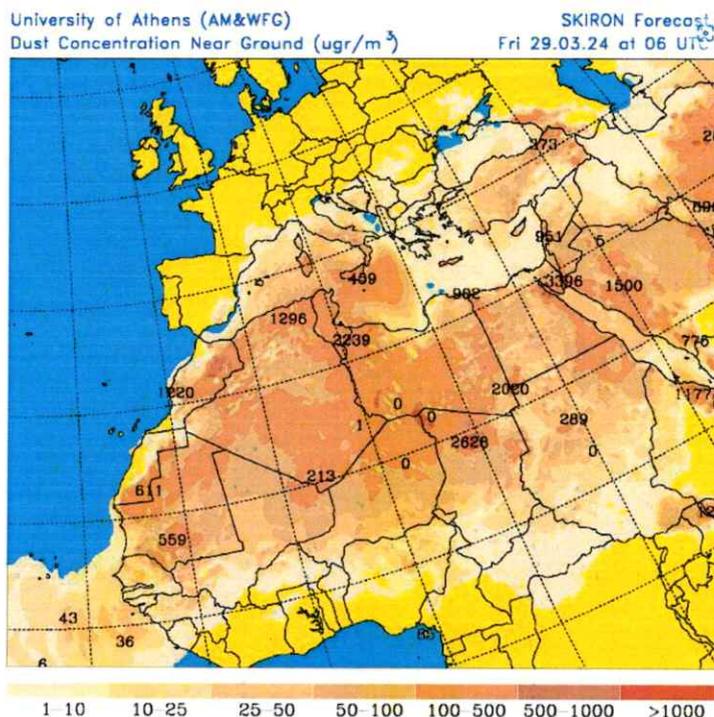


Communiqué du 28 mars 2024, 11h30

<p>Polluant : particules en suspension (PM10)</p>	<p>Date du déclenchement de l'épisode : 29 mars 2024</p>
<p>Carte des dépassements de seuil pour la journée du jeudi 28 mars 2024</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de dépassement de seuil Dépassement du seuil d'information et de recommandation Dépassement persistant du seuil d'information et de recommandation Dépassement du seuil d'alerte  <p>Sources : Conception et création : Qualitair Corse Fond : Bdcarto@IGN</p>	<p>Carte des dépassements de seuil pour la journée du vendredi 29 mars 2024</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de dépassement de seuil Dépassement du seuil d'information et de recommandation Dépassement persistant du seuil d'information et de recommandation Dépassement du seuil d'alerte  <p>Sources : Conception et création : Qualitair Corse Fond : Bdcarto@IGN</p>
<p>Description / Evolution et tendance :</p> <p>Ce matin, on observe une augmentation des mesures de particules PM10 aux stations. Les particules atteignent déjà la Corse aujourd'hui.</p> <p>Pour demain, les modèles de prévision indiquent qu'un flux du Sud-Est devrait atteindre la Corse du Sud, le seuil d'information et de recommandation devrait être dépassé pour au moins 48h.</p>	

Episode de pollution atmosphérique



Recommandations sanitaires et comportementales : *Voir documents joints*

Coordonnées Qualitair Corse :

Tél : 06 88 17 50 83/ 06 74 05 72 81
astreinte.qc@gmail.com
www.qualitaircorse.org



Coordonnées préfectures :

Corse-du-Sud : 04 95 11 12 13
pref-defense-protection-civile@corse-du-sud.gouv.fr

Haute-Corse : 04 95 34 50 00
pref-defense-protection-civile@haute-corse.gouv.fr

Prochain communiqué : Vendredi 29 mars à 11h30.



Recommandations comportementales

Conformément à l'arrêté
inter-préfectoral du 24 août 2017



Pour l'ensemble de la population :

- Limiter l'usage des véhicules à moteur thermique ;
- Privilégier, pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche, vélo, ...)
- Différer si possible les déplacements internes aux agglomérations ;
- Pratiquer si possible du co-voiturage ou emprunter les réseaux de transport en commun ;
- Réduire sa vitesse de 20 km/h hors agglomération ;
- Limiter les travaux nécessitant l'emploi de solvants organiques ou de matières à base de solvants ;
- Eviter d'allumer des feux d'agréments ou barbecue.

Pour les émetteurs industriels :

- Stabiliser et réduire les émissions à l'atmosphère de composés organiques volatiles (COV) ou oxydes d'azote (NOx) ;
- S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage.

Pour le secteur des transports :

- Réduire la production électrique à quai des navires

Arrêté du 13 mars 2018

MESSAGES SANITAIRES À DESTINATION DES POPULATIONS VULNÉRABLES, DES POPULATIONS SENSIBLES ET DE LA POPULATION GÉNÉRALE

Les messages ci-après définissent les informations et recommandations à diffuser aux populations en fonction de la nature de la pollution et des contextes locaux.

Messages sanitaires en cas de dépassement (prévu ou constaté) des seuils (1) d'information et de recommandation et en cas de dépassement (prévu ou constaté) des seuils d'alerte fixés pour les polluants suivants : particules de taille inférieure à 10 micromètres (PM10), dioxyde d'azote (NO2), dioxyde de soufre (SO2), ozone (O3) :

POPULATIONS CIBLES	MESSAGES SANITAIRES
<p><u>Populations vulnérables :</u></p> <p>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.</p> <p><u>Populations sensibles :</u></p> <p>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p>	<p>Dans tous les cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ; - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; - prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant. <p>En cas d'épisode de pollution aux polluants PM10, NO2, SO2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ; - privilégiez les activités modérées. <p>En cas d'épisode de pollution à l'O3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ; - évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.
<p>Population générale</p>	<p>Dans tous les cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé. ; - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort. <p>En cas d'épisodes de pollution aux polluants PM10, NO2, SO2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). <p>En cas d'épisode de pollution à l'O3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR AUX PARTICULES

LES GESTES À ADOPTER POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES FEMMES ENCEINTES, NOURRISSONS ET JEUNES ENFANTS



Maintenez les sorties et activités habituelles
mais limitez-les, si possible, dans la durée



Évitez les zones à fort trafic
routier aux heures de pointe



Dans tous les cas :
continuez d'aérer
les locaux au moins
10 minutes par jour,
hiver comme été



Évitez que les enfants pratiquent
des activités physiques et sportives intenses,
autant en plein air qu'à l'intérieur



Surveillez l'apparition de gêne respiratoire
(asthme, sifflement, essoufflement, palpitations)
En cas de symptômes, consultez un
professionnel de santé



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les nourrissons et jeunes enfants ont un appareil respiratoire encore en cours de développement, ce qui les rend plus fragiles vis-à-vis des polluants de l'air.

- La pollution à laquelle nous sommes exposés chaque jour est plus dangereuse pour la santé qu'une exposition ponctuelle à l'occasion d'un pic de pollution. En France, la pollution entraîne 48 000 décès prématurés chaque année.



- Évitez d'aggraver les effets de cette pollution en ajoutant des facteurs irritants : utilisation de produits chimiques (d'entretien, de bricolage, cosmétiques, de bougies et d'encens), utilisation de solvants à l'intérieur, chauffage au bois...



- Ne fumez pas à l'intérieur, même les fenêtres ouvertes !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- <http://solidarites-sante.gouv.fr> • Dossiers « qualité de l'air extérieur » et « qualité de l'air intérieur »
- <http://ecologique-solidaire.gouv.fr> • Dossier « air »

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR AUX PARTICULES*

LES GESTES À ADOPTER

POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES PLUS DE 65 ANS ET DES PERSONNES SENSIBLES ET VULNÉRABLES



Privilégiez les activités modérées
(celles n'occasionnant pas d'essoufflement)
en évitant les zones à fort trafic routier
aux heures de pointe



Surveillez votre état de santé
Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque
(asthme, sifflement, palpitations),
signalez-le à un professionnel de santé
et privilégiez les sorties plus brèves
et demandant le moins d'efforts



Continuez d'aérer les locaux au moins
10 minutes par jour, hiver comme été



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Si vous avez plus de 65 ans ou que vous souffrez de pathologies cardiovasculaires ou respiratoires (asthme...), les pics de pollution peuvent avoir des conséquences sur votre état de santé. Certaines personnes peuvent également voir certains symptômes apparaître ou être amplifiés en cas de pics de pollution.
- La pollution à laquelle nous sommes exposés chaque jour est plus dangereuse pour la santé qu'une exposition ponctuelle à l'occasion d'un pic de pollution. En France, la pollution entraîne 48 000 décès prématurés chaque année.



- Évitez d'aggraver les effets de cette pollution en ajoutant des facteurs irritants : utilisation de produits chimiques (d'entretien, de bricolage, cosmétiques, de bougies et d'encens), utilisation de solvants à l'intérieur, chauffage au bois...
- Ne fumez pas à l'intérieur, même les fenêtres ouvertes !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- <http://solidarites-sante.gouv.fr> • Dossiers « qualité de l'air extérieur » et « qualité de l'air intérieur »
- <http://ecologique-solidaire.gouv.fr> • Dossier « air »

*et au dioxyde d'azote (NO₂) et dioxyde de soufre (SO₂).

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR AUX PARTICULES*

LES GESTES À ADOPTER POUR PROTÉGER VOTRE SANTÉ



Maintenez les activités modérées (vélo, marche, jeux dans le parc...) mais **réduisez, voire reportez, les activités physiques intenses** susceptibles d'entraîner un essoufflement (football, course à pieds...)



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé. Et privilégiez les sorties plus brèves et demandant le moins d'efforts



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été



Soyez vigilants et adoptez des gestes spécifiques vis-à-vis des personnes vulnérables et sensibles

Les effets sur la santé :

- Maux de tête, difficultés respiratoires, allergies, broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), asthme, AVC, troubles cardiaques, hypertension...
- Ces effets dépendent : de la nature du polluant, de la taille des particules, des caractéristiques (âge, sexe...), des modes de vie (tabagisme...), de l'état de santé, de la durée d'exposition et de la dose inhalée.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- La pollution à laquelle nous sommes exposés chaque jour est plus dangereuse pour la santé qu'une exposition ponctuelle à l'occasion d'un pic de pollution.
- En France, la pollution entraîne 48 000 décès prématurés chaque année.
- Un **épisode de pollution** est observé quand la concentration d'un ou plusieurs polluants dépasse les seuils réglementaires horaires ou journaliers. Il existe deux seuils : le **seuil d'information** et le **seuil d'alerte**.



- Évitez d'aggraver les effets de cette pollution en ajoutant des facteurs irritants : utilisation de produits chimiques (d'entretien, de bricolage, cosmétiques, de bougies et d'encens), utilisation de solvants à l'intérieur, chauffage au bois...
- Ne fumez pas à l'intérieur, même les fenêtres ouvertes !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- <http://solidarites-sante.gouv.fr> • Dossiers « qualité de l'air extérieur » et « qualité de l'air intérieur »
- <http://ecologique-solidaire.gouv.fr> • Dossier « air »

*et au dioxyde d'azote (NO2) et dioxyde de soufre (SO2).